

Lyon, le 13 janvier 2021

Madame, Monsieur,

Dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons actuellement, les activités du secteur de l'hôtellerie restauration sont fortement impactées par les mesures de fermeture qui se poursuivent depuis le second confinement.

L'Etat et les collectivités soutiennent les entreprises à travers la mise en œuvre d'aides à la trésorerie et au financement. Malgré tout, l'hôtellerie restauration et plus largement le secteur du commerce restent confrontés à des charges importantes, difficiles à supporter dans un contexte où leur chiffre d'affaires est absent ou très fortement réduit.

La question des loyers restant dus fait ainsi partie des sujets majeurs d'inquiétude exprimés par les professionnels.

Il y a quelques semaines je vous écrivais pour vous demander si des reports ou exonérations étaient envisageable.

Vous avez été nombreux à vous mobiliser aussi bien du côté des bailleurs sociaux que des bailleurs privés pour exonérer, lisser ou rendre progressifs les loyers des locataires commerçants depuis quelques mois.

Néanmoins, la situation perdure et les commerçants connaissent une période très difficile. Aussi, je vous renouvelle mon appel à bien vouloir octroyer, dans la mesure du possible, reports, exonérations, annulations de tout ou partie des charges et loyers que vous serez en capacité de consentir aux restaurateurs qui occupent vos actifs. Ce seront des aides essentielles pour le maintien de leurs activités.

Le gouvernement a proposé que soit introduit dans le projet de loi de finances pour 2021 un **crédit d'impôt** pour inciter les bailleurs à annuler une partie des loyers dus par leurs entreprises locataires qui sont administrativement fermées ou particulièrement affectées par les restrictions sanitaires mises en œuvre.

Vous trouverez plus de précision sur :

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/report-paiement-loyers#>

Je vous remercie de l'attention portée à ce courrier et je vous prie de croire Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Camille Augey



Adjointe au Maire de Lyon
déléguée à l'emploi
et à l'économie durable